

Point 10.2 de l'ordre du jour : Programme de travail et budget biennal 2024-2025 - Budget supplémentaire

Objet du document

1. Solliciter l'examen et l'adoption par la Conférence du Programme de travail et du budget supplémentaires du Secrétariat pour 2025 dans le budget biennal 2024-2025.

Contexte général

2. En vertu de l'Article 6 du Règlement financier, le Directeur général est tenu de soumettre à chaque Conférence du PROE les prévisions budgétaires annuelles pour l'année suivante, en vue de leur adoption lors de la Conférence. L'adoption des prévisions budgétaires annuelles constitue une autorisation de procéder aux prévisions budgétaires approuvées.
3. Le Programme de travail et budget biennal 2024-2025 - Document sur le budget supplémentaire avec les textes explicatifs figure dans le document DT10.2/Ann.1.

Recommandation

4. Le Conseil exécutif est invité lors de la réunion à :
 - 1) **examiner et approuver** le Programme de travail et budget supplémentaire proposé à **hauteur d'un montant de 48 860 347 USD** pour 2025. Le budget provisionnel pour 2025, tel qu'approuvé l'an passé à la 31^e Conférence du PROE, était de 30 082 893 USD.
 - 2) **noter** qu'un déficit de financement de **7 056 427 USD** pour les dépenses de base du budget supplémentaire 2025 n'est pas reflété dans le budget proposé en raison de l'insuffisance des fonds disponibles au moment de la préparation du budget. Le Secrétariat continuera à rechercher des sources de financement pour combler ce déficit au fur et à mesure que les possibilités de financement se présenteront.